



APPEL À PROJETS

2024-2025

MONCEY, 3^e arr.
CITÉS SOCIALES DE GERLAND, 7^e arr.
MOULIN-À-VENT, 8^e arr.
ÉTATS-UNIS LANGLET-SANTY, 8^e arr.
MERMOZ LAËNNEC, 8^e arr.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Vendredi 14 juin 2024

1

INTRODUCTION

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif national qui a été mis en place en 2005 au sein de la Ville de Lyon, et s'inscrit dans les objectifs du projet éducatif lyonnais.

Il a pour objectif de proposer un parcours personnalisé pour des enfants de 2 à 16 ans, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou scolarisés dans les établissements d'éducation prioritaire, qui présentent des signes de fragilité : socio-éducatives, santé, scolaires, absence de loisirs ou d'ouverture culturelle, etc. Le PRE constitue le principal levier d'action du volet éducation du contrat de ville, et bénéficie à ce titre de financements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Depuis janvier 2022, l'organisation du PRE a évolué pour davantage associer les parents et l'ensemble des partenaires, et proposer des parcours « sur-mesure », adaptés aux besoins de chaque enfant / jeune.

LES ACTEURS DU PRE

À Lyon, la démarche du PRE est mise en œuvre par des **équipes de réussite éducative (ERE)**. Elles sont présentes dans les écoles et collèges des quartiers PRE, et réunissent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : les parents, les professionnels municipaux (équipes médico-sociales, directeur d'accueils de loisirs) et les professionnels de l'éducation nationale (directeurs et enseignants).

L'animation est confiée à un binôme ou trinôme **d'animateurs de réussite éducative (ARE)** :



Dans le premier degré

- Professionnels de l'éducation nationale : enseignant ou directeur
- Professionnels de la Ville de Lyon : équipes médico-sociales scolaires (infirmier, assistant social)

Dans le second degré

Les équipes éducatives et médico-sociales (Education Nationale)

Le suivi du parcours de l'enfant est assuré par un professionnel désigné par l'équipe de réussite éducative. Sur la base des besoins identifiés, des parcours individualisés sont construits avec les parents.

Les parcours mobilisent des actions de droit commun, mais également des projets spécifiquement construits pour répondre à des problématiques individuelles identifiées, en complément des actions de droit commun.

Le rôle de la coordonnatrice éducative de territoire

- Elle est garante de la déclinaison du projet éducatif lyonnais.
- Elle accompagne les porteurs de projets dans la création et le suivi de projets.
- Elle veille à la cohérence des projets avec les besoins et l'offre existante, en complémentarité avec les autres dispositifs.

2

LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2024-2025

Afin de développer l'offre de ressources à mobiliser dans les parcours individualisés, le PRE lance chaque année un appel à projets à destination des partenaires du territoire.

AXES D'INTERVENTION : chaque projet doit s'inscrire dans au moins un des 5 axes

- **Accès aux loisirs** : ouverture culturelle, artistique, sportive
- **Santé** : prévention du soin, accompagnement vers le soin
- **Scolarité** : accompagnement des transitions, prévention du décrochage, aide aux apprentissages
- **Accompagnement socio-éducatif** : parentalité, développement des compétences psycho-sociales (estime de soi, socialisation...)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ : chaque projet doit répondre à chacun des 6 critères

- Apporter une réponse à un besoin pour lequel les ressources sont manquantes ou insuffisantes
- Être construit en lien avec les coordinatrices éducatives de territoires, et si possible avec des ressources locales
- Prévoir des modalités de suivi individuel et de partage d'information avec les ARE
- Prévoir des modalités d'implication des familles
- Bénéficier à des enfants repérés par des acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement individuel ou en petit collectif (maximum 15 enfants)

3

PROCÉDURE

Formulaire bilan 2023-2024

- <https://framaforms.org/projet-de-reussite-educative-bilan-projet-2023-2024-1715602111>



Formulaire de demande de dépôt de projet

- <https://framaforms.org/projet-de-reussite-educative-fiche-action-2024-2025-3e-7e-et-8e-arr-1705400778>



L'ensemble des pièces
est à adresser à :

- PRE@mairie-lyon.fr

4

CALENDRIER



14 juin 2024

- Date limite pour le dépôt des projets

Sept. 2024

- Comité de programmation

Oct. 2024

- Comité de la caisse des écoles

Les actions ont vocation à **débuter à réception de la notification de la Caisse des Ecoles**, et devront se dérouler au cours de l'année scolaire 2024-2025.

5

CONTACTS

Sur le territoire	Allison COMTE-COULANGE	Responsable de secteur éducatif – 3 ^e arr.	06 24 64 56 21	allison.comte-coulanges@mairie-lyon.fr
	Sidonie SOUVIGNET	Coordinatrice éducative de territoire – 8 ^e arr.	06 24 98 31 24	sidonie.souvignet@mairie-lyon.fr
L'équipe projet	Aude ROBIN	Conseillère technique PRE	04 26 99 67 54	aude.robin@mairie-lyon.fr
	Nathalie OLIVER	Assistante de projet PRE	04 26 99 67 07	nathalie.oliver@mairie-lyon.fr
	Anne-Laure DESJARDINS	Responsable de la Caisse des Ecoles	04 26 99 69 52	anne-laure.desjardins@mairie-lyon.fr



APPEL À PROJETS

2024-2025

SŒUR JANIN, 5^e arr.
GORGE DE LOUP- LA VALLONNIERE, 9^e arr.

LA DUCHÈRE, 9^e arr.
LE VERGOIN, 9^e arr.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Vendredi 14 juin 2024

1

INTRODUCTION

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif national qui a été mis en place en 2005 au sein de la Ville de Lyon, et s'inscrit dans les objectifs du projet éducatif lyonnais.

Il a pour objectif de proposer un parcours personnalisé pour des enfants de 2 à 16 ans, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou scolarisés dans les établissements d'éducation prioritaire, qui présentent des signes de fragilité : socio-éducatives, santé, scolaires, absence de loisirs ou d'ouverture culturelle, etc. Le PRE constitue le principal levier d'action du volet éducation du contrat de ville, et bénéficie à ce titre de financements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Depuis janvier 2022, l'organisation du PRE a évolué pour davantage associer les parents et l'ensemble des partenaires, et proposer des parcours « sur-mesure », adaptés aux besoins de chaque enfant / jeune.

LES ACTEURS DU PRE

La référente de parcours

Elle accompagne les enfants et leur famille dans l'élaboration et la mise en place d'un parcours personnalisé, en lien avec le réseau de partenaires du territoire.

L'équipe pluridisciplinaire

Elle est constituée de représentants de chaque structure, établissement ou service du territoire, issus de différents champs d'intervention : scolaire, loisirs, santé, social, etc.

Elle se réunit régulièrement afin de faire un diagnostic global des situations et trouver des solutions adaptées à chaque enfant.

Enfin, le partage de connaissance sur les difficultés et les ressources du territoire permet à ce collectif de contribuer au recensement des besoins.

La coordonnatrice éducative de territoire

Elle est votre interlocutrice privilégiée sur les actions collectives menées dans le cadre du PRE.

En effet, elle :

- est garante de la déclinaison du projet éducatif lyonnais,
- accompagne les porteurs de projets dans la création et le suivi de projets,
- veille à la cohérence des projets avec les besoins et l'offre existante, en complémentarité avec les autres dispositifs.

2

LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2024-2025

Afin de développer l'offre de ressources à mobiliser dans les parcours individualisés, le PRE lance chaque année un appel à projets à destination des partenaires du territoire.

Les actions soutenues à ce titre doivent :

- Répondre à au moins un des besoins prioritaires du territoire (**cf xxx – insérer un lien**)
- Etre construites en lien avec les coordinatrices éducatives de territoire
- Prévoir des modalités de suivi individuel et de partage d'information avec les référentes de parcours
- Prévoir des modalités d'implication des familles
- Proposer un accompagnement individuel ou en petit collectif (entre 5 et 8 enfants)
- Se dérouler hors temps scolaire

Les projets peuvent :

- Bénéficier à des enfants d'établissements scolaires différents (plusieurs écoles ou écoles/collège),
- Se dérouler dans une école, un collège ou dans un local associatif (ou assimilé).



POINTS DE VIGILANCE

- Si un même projet est **mis en œuvre dans différents quartiers** (exemple Duchère et Gorge de Loup), il sera nécessaire de renseigner un formulaire de demande par quartier.
- Les enfants bénéficiaires de ces ateliers **seront orientés par l'équipe pluridisciplinaire et non plus directement par l'école ou le collège.**
- Les actions doivent débiter après **réception de la notification de financement de la Caisse des Ecoles.**
- Il est possible d'orienter un enfant **en cours d'année, au gré** des orientations réalisées par les équipes pluridisciplinaires. Toutefois, pour les actions collectives qui se déroulent sur l'année scolaire complète, les dernières intégrations au groupe se feront **avant fin janvier.**
- **Dans le cadre de leurs accompagnements, les référentes de parcours peuvent être amenées à participer à un atelier PRE.** Dans ce cas, elles prendront contact avec vous pour organiser les modalités de leur présence.

Les priorités identifiées sur les QPV

Les actions soutenues par le PRE doivent apporter des nouvelles ressources aux besoins prioritaires des territoires. Il **est donc demandé d'inscrire les actions dans une ou plusieurs des thématiques suivantes**, répertoriées par tranches d'âge :

Arr.	Quartier politique de la ville	Thématiques prioritaires		
		Maternelles	Elémentaires	Collégiens
9 ^e	LA DUCHÈRE	Soutien au développement du langage Accompagnement à la parentalité	Soutien au développement du langage Développement des compétences psycho-sociales : estime de soi, ...	Accompagnement à la parentalité - lien parents / enfants
9 ^e	LE VERGOIN		Accès à l'offre socio-culturelle Transition CM2-6e	
9 ^e	GORGE DE LOUP – LA VALLONNIÈRE	Soutien au développement du langage Accompagnement à la parentalité - lien parents / enfants	Soutien au développement du langage – lecture Vivre ensemble – Développement des compétences psycho-sociales	Accès à l'offre socio-culturelle
5 ^e	SŒUR JANIN		Soutien au développement du langage Accès à l'offre socio-culturelle	

3

PROCÉDURE

Formulaire bilan 2023-2024

- <https://framaforms.org/projet-de-reussite-educative-bilan-projet-2023-2024-1715602111>



Formulaire de demande de dépôt de projet

- <https://framaforms.org/projet-de-reussite-educative-fiche-action-2024-2025-5e-et-9e-arr-1714651184>



L'ensemble des pièces est à adresser à :

- PRE@mairie-lyon.fr

4

CALENDRIER



5

CONTACTS

Sur le territoire	Carine CASCARO	Référente de parcours Duchère - Vergoin	06 50 50 23 30	Carine.CASCARO@mairie-lyon.fr
	Lucie MAUREL	Référente de parcours Gorge de loup- La Vallonnière – Sœur Janin	06 66 55 53 19	Lucie.MAUREL@mairie-lyon.fr
	Carla BLANC	Coordinatrice éducative de territoire 5 ^e	06 16 81 36 01	Carla.BLANC@mairie-lyon.fr
	Marion BARREAU	Coordinatrice éducative de territoire 9 ^e	06 16 81 38 24	Marion.BARREAU@mairie-lyon.fr
L'équipe projet	Aude ROBIN	Conseillère technique PRE	04 26 99 67 54	aude.robin@mairie-lyon.fr
	Nathalie OLIVER	Assistante de projet PRE	04 26 99 67 07	nathalie.oliver@mairie-lyon.fr
	Anne-Laure DESJARDINS	Responsable de la Caisse des Ecoles	04 26 99 69 52	anne-laure.desjardins@mairie-lyon.fr

